



mairie@collorgues.fr
5, place du château - 30190
Tél. : 04 66 81 20 58

NOTAJURIX CONSEIL
Maître AVIGNON David
1, RUE JOSEPH LACROIX
30700 UZES

A COLLORGUES, le 28/07/2025

OBJET : Droit de préemption urbain simple (D.P.U.) - Déclaration d'intention d'aliéner

REFERENCE :

- Déclaration reçue le : 28/07/2025
- Enregistrée dans nos services sous le Numéro : IA 030 086 25 00004
- Concernant : Bâti sur terrain propre
- Situé(es) à : 5069 Route de Saint-dézéry
- Réf. Cadastres : 86 AD 176
- Superficie de 390 et de 139,41 bâtis, au prix proposé de 202714€
- Appartenant à : Monsieur CIEPLINSKI Frédéric et Monsieur CIEPLINSKI Matthieu

Maître AIVGNON,

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, la commune de COLLORGUES,

N'EXERCE PAS SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN, ET RENONCE A ACQUERIR LE BIEN INDIQUE CI-DESSUS.

Je vous prie d'agréer, Maître AVIGNON, l'expression de ma considération distinguée.

Micheline REGHENAS, Maire